Image not found or type unknown

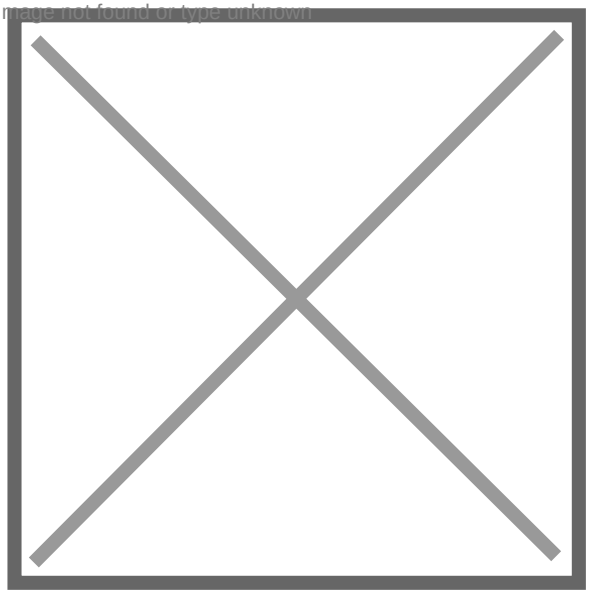

Demande d'information succesion heritage

Par **tcheir tarek**, le **19/07/2018** à **14:02**

Bonjour chère maître
je vous contacte pour vous demander un avis juridique mon père est décédé en 2011. et ma mère en fevrier 2015
Ils possédaient un studio. J'ai mes frères et soeurs qui vivent en Algerie

Je réside en France entant que citoyenne française.
Je vis dans cette appartement depuis 2011
depuis la mort de ma méré en 2015 je paye tous les frais charge, impots, factures. Les autre hérituers ne veulent rien payer ni droit succression n i quoi que ce soit ni vendre

Ai-je un le droit d'être la seule héritière de ce studio puisque mes frères et sœurs ne veulent pas payer les différentes charges ni succession puisque je vis dans ce studio y a il une jurisprudence ou un article qui peut plaider en ma faveur.
je vous prie de me répodrec, veuillez aggrer Monsieur l'expression de mes salutations distingueés.

Par **amajuris**, le **19/07/2018** à **16:12**

Bonjour,
je suppose que le studio est situé en france.
nous ne sommes pas compétents pour le droit algérien des successions.
si personne ne s'est occupée de la succession de vos parents, ce studio restera au nom de vos parents sur le fichier immobilier du service de la publicité foncière.
au bout de 30 ans de possession, vous pourrez demander à en être le propriétaire en

application de la prescription acquisitive mais il y a des conditions à remplir.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés